

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 08/06/17:

Le Conseil Municipal, réuni le jeudi 8 juin 2017 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- **Vote des subventions :**

M. le Maire indique qu'il y a « explosion » des demandes de subvention d'associations diverses et dans le même temps des disponibilités budgétaires limitées dues à la baisse continue des dotations de l'Etat et des subventions.

Aussi, après échanges, le Conseil Municipal décide cette année de n'apporter qu'une aide éventuelle aux associations suryoises dans le besoin ; exception faite pour le Comice Agricole de Vailly-sur-Sauldre 2017 marquant ainsi notre attachement à la promotion d'une ruralité assumée source de richesses et moteur d'innovation.

Le Conseil Municipal accorde donc une subvention de 700 € au Comité d'Organisation du Comice Agricole de Vailly-sur-Sauldre pour le comice qui se déroulera les 11,12 et 13 août 2017.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- **Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics:**

De nouvelles délibérations sont prises pour actualiser les précédentes avec devis des entreprises remplaçant les estimatifs SOCOTEC.

- Agence Postale, Salle des Fêtes, Eglise : 13 376,80 € H.T
- Mairie : 5 032,97 € H.T.

- **Désaffectation et aliénation portion chemin rural et excédent communal :**

De nouvelles délibérations sont prises à la demande de la Préfecture pour mise en conformité avec la loi. Il s'agit de l'aliénation d'une portion de chemin rural des « Damons » ainsi que l'excédent communal jouxtant le chemin rural du « Petit Chevaize ».

Cette aliénation sera suivie d'une cession au bénéfice de M. BEDU Anthony (Les Damons) et de M. MIDOU (Petit Chevaize). Adoption à l'unanimité des membres présents.

- **Fonds de Solidarité Logement 2017 – Convention Conseil Départemental / Commune :**

M. le Maire propose de reconduire la somme de 500 €, participation au titre de l'année 2017 de la commune au financement de ce Fonds de Solidarité Logement en faveur des personnes défavorisées.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- **Adhésion Fondation du Patrimoine 2017 :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine ; le montant de cette adhésion étant de 55 € pour l'année 2017.

- **Curage lagunes – Epannage des boues :**

M. le Maire fait un point sur ce dossier. Il indique qu'un nouveau plan d'épandage des boues est nécessaire pour curer le dernier bassin restant (bassin n°2). Les études / le coût de ce nouveau plan s'élèvent à 3 839,95 € H.T et a été confié à la société « Valterra ».